

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE DE : **VIMOUTIERS**

**Séance du 17 décembre 2009**

---

Date de convocation : le 10 décembre 2009

Le dix sept décembre deux mille neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

**Etaient présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LIARD, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. GILBERT, M. HAUTON, M. SAUQUES, M. SAMIN, Mme LEBRETON, M. GOUSSAUD, Mme JAY, M. PENLOUP, Mme GERÔME, Mme LECHEVALLIER, M. MONNIER.

**Etaient absents et excusés** :

Mme DERAY avait donné pouvoir à Mme LIARD  
Mme HERVIEUX avait donné pouvoir à Mme ROUTIER  
M. RIVIERE avait donné pouvoir à M. LE MAIRE  
Mme BAZIAN avait donné pouvoir à M. TOUCHAIN  
Mle PAMART  
Mme LEBERT avait donné pouvoir à M. PENLOUP  
M. BRIEN avait donné pouvoir à Mme GEROME  
Mme GROUD  
M. LEBEDEL avait donné pouvoir à M. BIGOT

**Secrétaire de séance** : M. GOUSSAUD

**Assistaient** : M. OLLIVIER, Directeur général des services, Mme MATHIEUX, Mme LETOURNEUR.

VILLE DE VIMOUTIERS  
-Loi du 2 mars 1982  
Acte publié le 18 décembre 2009  
Acte notifié le

**COMPTE-RENDU**

**1°) Charte entretien espaces publics**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les termes du niveau 1 de la charte bas-normande d'entretien des espaces publics financé par le S.D.E. et l'Agence de l'eau et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer cette charte.

**2°) Réhabilitation réseaux d'assainissement**

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 23 octobre 2009 concernant les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable des rues Maillard, du Temple et du Bief, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Retenir l'entreprise TP LECLECH pour la réalisation des travaux de création et de réhabilitation des réseaux moyennant le prix de 280 658,50 €HT.
- Retenir l'entreprise APAVE pour la coordination SPS moyennant le prix de 2 645,00 € HT.
- Retenir l'entreprise A3SN pour les contrôles externes moyennant le prix 2 553,40 €HT.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ces travaux.

### **3°) Convention avec la C.D.C. pour la mise à disposition du personnel**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention qui sera établie entre ces 2 collectivités pour la mise à disposition du personnel technique de la C.D.C. du pays du camembert à la Ville de Vimoutiers.

### **4°) Transfert d'actif des compétences enfance et affaires scolaires à la C.D.C.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les procès-verbaux de transfert précisant les dispositions patrimoniales auxquelles sera annexé le détail des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

### **5°) Garantie d'emprunt pour le financement des travaux de réhabilitation de 32 logements immeuble « Pays d'Auge »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à l'Office Public de l'Habitat de l'Orne (Orne Habitat) pour le remboursement de la somme de 313.258,50 €, représentant 50% d'un emprunt de 626.517 € que l'organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement de la réhabilitation de 32 logements à Vimoutiers - Pays d'Auge.

### **6°) Tarifs 2010**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser les tarifs pour l'exercice 2010. (Tableau consultable en Mairie)

### **7°) Travaux en régie 2009**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la liste des travaux en régie réalisés pour l'exercice 2009. (Tableau consultable en Mairie)

### **8°) Transferts de fiscalité 2010**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, définit les dépenses transférées pour le solde des compétences à transférer sur 2010. Ces dépenses concernent l'actif et le passif constatés dans les communes pour les compétences petite enfance, enfance (ajustements) et affaires scolaires (½ année). Il adopte les taux représentatifs des dépenses transférées : le coût des transferts des compétences pour le solde des compétences a été arrêté à la somme de 213 455.00 €, le total des bases d'imposition 2009 année de transfert de la commune est de 8 783 000.00 €, le taux représentatif des dépenses transférées pour l'exercice 2009 sera donc de 2.43, le taux cumulé des dépenses transférés est porté à 11.60.

### **9°) Achat du terrain « Clos de la Cidrerie » à CMCIC LEASE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint chargé des finances à signer toutes les pièces se rapportant à l'acquisition de parcelles situées « Clos de la Cidrerie » cadastrées AO n° 511 et n° 512, d'une superficie de 74 m<sup>2</sup>, pour un 1 euro symbolique.

## **10°) Avenant n° 1 au traité d'affermage pour l'exploitation du service d'eau potable**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au traité d'affermage pour l'exploitation du service d'eau potable concernant le changement d'indice dans la révision des prix et la révision annuelle des tarifs.

## **. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire et Adjoint (L.2221-22 du CGCT)**

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire et Adjoint (Article 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance levée à 21 h 15